

# Journals

No. 127

Friday, December 7, 2001

10:00 a.m.

# Journaux

N° 127

Le vendredi 7 décembre 2001

10 heures

## PRAYERS

### GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Human Rights of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (alcohol ignition interlock device programs).

Ms. McLellan (Minister of Justice), seconded by Mr. Goodale (Minister of Natural Resources), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

Debate arose thereon.

### STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

### ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

### DAILY ROUTINE OF BUSINESS

### TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Owen (Parliamentary Secretary to the Minister of Justice and Attorney General of Canada) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— No. 371-0449 concerning the Canada Post Corporation. — Sessional Paper No. 8545-371-23-12;

— Nos. 371-0459, 371-0460, 371-0461, 371-0462 and 371-0467 concerning health care services. — Sessional Paper No. 8545-371-3-31.

## PRIÈRE

### ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre).

M<sup>me</sup> McLellan (ministre de la Justice), appuyée par M. Goodale (ministre des Ressources naturelles), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Il s'élève un débat.

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

### QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

### AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n° 371-0449 au sujet de la Société canadienne des postes. — Document parlementaire n° 8545-371-23-12;

— n°s 371-0459, 371-0460, 371-0461, 371-0462 et 371-0467 au sujet des services de la santé. — Document parlementaire n° 8545-371-3-31.

## PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Williams (St. Albert), from the Standing Committee on Public Accounts, presented the 13th Report of the Committee (The Fryer Report). — Sessional Paper No. 8510-371-117.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 28 and 36*) was tabled.

Mr. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), from the Standing Committee on Transport and Government Operations, presented the Ninth Report of the Committee (Building a Transportation Security Culture: Aviation as the Starting Point). — Sessional Paper No. 8510-371-118.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meetings Nos. 29 to 40*) was tabled.

## INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Pratt (Nepean—Carleton), seconded by Mr. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), Bill C-419, An Act to amend the Criminal Code (fire fighters), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

## PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, a petition certified correct by the Clerk of Petitions was presented as follows:

— by Ms. Meredith (South Surrey—White Rock—Langley), concerning sexual and violent content in the media (No. 371-0509).

## GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Ms. McLellan (Minister of Justice), seconded by Mr. Goodale (Minister of Natural Resources), — That Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (alcohol ignition interlock device programs), be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and, by unanimous consent, deemed referred to a Committee of the Whole, deemed reported without amendment, deemed concurred in at report stage and deemed read the third time and passed.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Williams (St. Albert), du Comité permanent des comptes publics, présente le 13<sup>e</sup> rapport de ce Comité (Le rapport Fryer). — Document parlementaire n<sup>o</sup> 8510-371-117.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n<sup>os</sup> 28 et 36*) est déposé.

M. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales, présente le neuvième rapport de ce Comité (Créer une culture de la sécurité dans les transports : le transport aérien d'abord). — Document parlementaire n<sup>o</sup>8510-371-118.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunions n<sup>os</sup> 29 à 40*) est déposé.

## DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Pratt (Nepean—Carleton), appuyé par M. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), le projet de loi C-419, Loi modifiant le Code criminel (pompiers), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

## PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions est présentée :

— par M<sup>me</sup> Meredith (South Surrey—White Rock—Langley), au sujet de la sexualité et de la violence dans les médias (n<sup>o</sup> 371-0509).

## ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M<sup>me</sup> McLellan (ministre de la Justice), appuyée par M. Goodale (ministre des Ressources naturelles), — Que le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, réputé renvoyé à un comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

En conséquence, le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Pursuant to Order made on Thursday, December 6, 2001, the Order was read for the consideration at report stage of Bill C-23, An Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act, as reported by the Standing Committee on Industry, Science and Technology with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected for debate the following motion:

Motion No. 1.

Ms. Dalphond-Guiral (Laval Centre), seconded by Mr. Bergeron (Verchères—Les-Patriotes), moved Motion No. 1, — That Bill C-23 be amended by adding after line 16 on page 28 the following new clause:

“1.31 The Act is amended by adding the following after section 77:

77.1 (1) A person who alleges that they are directly affected in their business or are precluded from carrying on business due to their inability to obtain adequate supplies of a product anywhere in a market may, with leave of the Tribunal, make an application under section 75.

(2) A person who alleges that they are directly affected in their business by exclusive dealing, tied selling or market restriction may, with leave of the Tribunal, make an application under section 77.

(3) No application may be made under section 75 or 77 by a person referred to in subsection (1) or (2) more than two years after the practice has ceased.

(4) Any person making an application under section 75 or 77 shall serve the person in respect of whom the order is sought and the Commissioner with a copy of the application for leave.

(5) The Tribunal shall give notice to the Commissioner of its decision on an application for leave pursuant to this section.

(6) Within thirty days of the granting of leave to a person to make an application under section 75 or 77, the Commissioner may become a party to the application but, after thirty days, may do so only at the request of or with leave of the Tribunal.

(7) Where an application is made to a court for an order under section 75 or 77 and the parties agree on the terms of the order and such terms are in accordance with the terms of this Act, whether or not any of the terms could have been imposed by the court under this Part, the order agreed to may be filed with the court for immediate registration.

(8) On being filed under subsection (7), an order shall be registered and, when registered, shall have the same force and effect, and all proceedings may be taken, as if the order had been made by the court.”

Debate arose on Motion No. 1.

The question was put on the Motion No. 1 and it was negatived on division.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 6 décembre 2001, il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, dont le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit pour débat la motion suivante :

Motion n° 1.

M<sup>me</sup> Dalphond-Guiral (Laval-Centre), appuyée par M. Bergeron (Verchères—Les-Patriotes), propose la motion n° 1, — Que le projet de loi C-23 soit modifié par adjonction, après la ligne 19, page 28, du nouvel article suivant :

« 11.31 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 77, de ce qui suit :

77.1 (1) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise ou ne pouvoir exploiter une entreprise du fait qu'elle est incapable de se procurer un produit de façon suffisante, où que ce soit sur un marché, peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 75.

(2) Une personne alléguant être directement gênée dans son entreprise par des pratiques relevant d'exclusivité, de ventes liées ou de limitation du marché peut, avec l'autorisation du Tribunal, présenter une demande en vertu de l'article 77.

(3) Une personne visée au paragraphe (1) ou (2) ne peut présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77 si la pratique en question a cessé depuis plus de deux ans.

(4) Toute personne qui présente une demande en vertu de l'article 75 ou 77 doit signifier une copie de la demande d'autorisation à la personne à l'endroit de laquelle l'ordonnance est demandée et au commissaire.

(5) Le Tribunal avise le commissaire de sa décision à l'égard d'une demande d'autorisation en vertu du présent article.

(6) Dans les trente jours suivant l'autorisation à une personne de présenter une demande en vertu de l'article 75 ou 77, le commissaire peut participer à la demande à titre de partie mais, après trente jours, peut le faire uniquement à la requête du Tribunal ou avec son autorisation.

(7) Lorsqu'une demande d'ordonnance a été faite en application de l'article 75 ou 77 et que les parties consentent aux modalités de l'ordonnance et que ces modalités sont en conformité avec les dispositions de la présente loi, même si une de ces modalités n'aurait pas pu être imposée par le tribunal en application de cette partie, l'ordonnance peut être déposée auprès de celui-ci pour enregistrement immédiat.

(8) Une fois déposée en vertu du paragraphe (7), l'ordonnance est enregistrée et a la même valeur et produit les mêmes effets, notamment pour l'engagement des procédures, que si elle avait été rendue par le tribunal. »

Il s'élève un débat sur la motion n° 1.

La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons) for Mr. Tobin (Minister of Industry), seconded by Mr. Gagliano (Minister of Public Works and Government Services), moved, — That Bill C-23, An Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act, as amended, be concurred in at report stage and read a second time.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill, as amended, was concurred in at report stage with further amendments and was read a second time.

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-43, An Act to amend certain Acts and instruments and to repeal the Fisheries Prices Support Act, as reported by the Standing Committee on Transport and Government Operations with amendments.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill, as amended, was concurred in at report stage.

Pursuant to Standing Order 76.1(11), Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Gagliano (Minister of Public Works and Government Services), moved, — That the Bill be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

#### RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by the Speaker — Minutes of Proceedings of the Board of Internal Economy of the House of Commons for November 6, 2001. — Sessional Paper No. 8527-371-20.

— by Mr. Manley (Minister of Foreign Affairs) — Report of operations under the Export and Import Permits Act for the year 2000, pursuant to the Export and Import Permits Act, R.S. 1985, c. E-19, s. 27. — Sessional Paper No. 8560-371-137-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade*)

#### ADJOURNMENT

At 2:31 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), au nom de M. Tobin (ministre de l'Industrie), appuyé par M. Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), propose, — Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport et lu une deuxième fois.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements et est lu une deuxième fois.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, dont le Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales a fait rapport avec des amendements.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Conformément à l'article 76.1(11) du Règlement, M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

#### ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par le Président — Comptes rendus des délibérations du Bureau de régie interne de la Chambre des communes du 6 novembre 2001. — Document parlementaire n° 8527-371-20.

— par M. Manley (ministre des Affaires étrangères) — Rapport sur les activités découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour l'année 2000, conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R. 1985, ch. E-19, art. 27. — Document parlementaire n° 8560-371-137-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*)

#### AJOURNEMENT

À 14 h 31, le Président ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.